

4 Infirmier(e)s de bloc opératoire

Référence : 3134-18-0878/SSR du 13 juillet 2018

Employeur : Centre Hospitalier Territorial



Corps /Domaine : Infirmier de bloc opératoire

Direction de la Coordination des Soins, de la Clientèle et de la Qualité

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre : /

Lieu de travail : Médipôle Koutio

Date de dépôt de l'offre : vendredi 13 juillet 2018

Poste à pourvoir : Immédiatement

Date limite de candidature : vendredi 10 août 2018

Détails de l'offre : Bloc opératoire

Emploi RESPNC : Infirmier de bloc opératoire

Missions :

L'infirmier / infirmière de bloc opératoire réalise des soins infirmiers afin de maintenir ou de restaurer la santé du patient et l'accompagner. Par ces activités, il contribue à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche.

Activités principales

- Recueil des données cliniques, des besoins et des attentes du patient et de l'entourage
- Etablissement du projet de soins et de la planification des activités
- Réalisation, contrôle des soins infirmiers et accompagnement du patient et de l'entourage
- Surveillance de l'évolution de l'état de santé des patients
- Assistance technique lors de soins dispensés par le médecin
- Information et éducation du patient et de l'entourage
- Rédaction et mise à jour du dossier du patient
- Accueil et encadrement pédagogique des étudiants, des stagiaires et des personnels encadrés
- Coordination et organisation des activités et des soins durant l'hospitalisation et lors de la sortie d'un patient ou d'un groupe de patients
- Réalisation d'études et de travaux de recherche et veille professionnelle
- Gestion et contrôle des produits, des matériels et des dispositifs médicaux
- Mise en œuvre des procédures d'élimination des déchets

Caractéristiques particulières de l'emploi :

- Rythme de travail jour/nuit
- Travail les week-ends, nuit, jours fériés et chômés

Profil du candidat

Savoir / Connaissance/Diplôme exigé :

- **Diplôme d'état d'infirmier de bloc opératoire**
- soins d'urgence (AFGSU)
- technique de manutention des malades
- hygiène hospitalière
- outils de la démarche qualité
- droits du patient

Savoir-faire :

- évaluer l'état de santé et l'autonomie du patient

- effectuer et formaliser le diagnostic infirmier et décider de la réalisation des soins relevant de son initiative
- réaliser les soins infirmiers et les activités thérapeutiques adaptés aux situations en conformité avec les protocoles d'hygiène et les règles de bonnes pratiques
- Identifier les situations d'urgence ou de crise et engager des actions adaptées
- Créer une relation de confiance avec le patient et l'entourage
- Evaluer la qualité des pratiques et les résultats des soins infirmiers
- Analyser et synthétiser des informations pour la prise en charge du patient et la continuité des soins
- Conduire des entretiens d'aide
- Eduquer et conseiller le patient et l'entourage dans une démarche d'autonomisation

Comportement professionnel :

- Sens du service public
- adaptabilité
- discrétion
- rigueur
- bon relationnel
- sens du travail en équipe
- sens de la planification et de l'organisation

Contact et informations complémentaires :

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez contacter Gémina CHIN -
Cellule recrutement du CHT - tél : 20.80.00 – poste 8662
[mail : gemina.chin@cht.nc](mailto:gemina.chin@cht.nc)

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements et demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire*) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à Direction des Ressources Humaines / Cellule recrutement par :

- voie postale : BP J5-98849 - Nouméa cedex
- dépôt physique : Direction des Ressources Humaines - Cellule recrutement - Médipôle Koutio
- mail : gemina.chin@cht.nc

*La fiche de renseignements et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.
Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique